

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 25 MARS 2016**

~~~~~

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **18 mars 2016**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Sandra **PIERRE**, Stéphanie **ROBERT** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Alain **BELLOUARD**, Christophe **BOUCARD**, Gérard **FAVRE**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Hervé **LORIOUX** et Maurice **DEBÈGUE**.

Absents excusés : Mesdames Céline **ANGOT** (*pouvoir donné à Madame Sandra **PIERRE***), Diane **DE BARROS** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **BOUCARD***) et Monsieur Gérard **DANIEL** (*pouvoir donné à Monsieur Alain **BÉNÉTEAU***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **19 février 2016**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Budget communal :
 - * compte administratif et compte de gestion 2015,
 - * affectation du résultat,
 - * taux d'imposition 2016
- Modifications statuts SDEER,
- Demande d'admission en non-valeur,
- Trouver un nom de rue pour le lotissement de 12 lots à « Sérigny »,
- Demande de location salle de « Sérigny » - création d'un tarif,
- Devis trottoir rue de la Paix,
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

ORDRE DU JOUR

Budget communal :

- **Compte administratif et compte de gestion 2015 :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 qui s'établit comme suit :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
• Dépenses	568 272,06	• Dépenses	1 329 965,02
• Recettes	<u>1 247 570,12</u>	• Recettes	<u>1 443 619,13</u>
Résultat 2015	+ 679 298,06	Résultat 2015	113 654,11
+ Déficit 2014 (001)	- 339 800,33	+ Excédent 2014 (002)	+ 387 892,19
	<u>339 497,73</u>		<u>501 546,30</u>

Délibération
n° 2016/16

↳ d'où un résultat de clôture **2015** de **841 044,03 €**.

Sous la présidence de Monsieur Maurice **DEBÈGUE**, doyen d'âge et après le retrait de Monsieur le Maire, ce compte est adopté à l'unanimité des présents : **14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2015** et après présentation du compte de gestion s'y rapportant, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) déclare que le compte de gestion **2015** établi par Monsieur Florent **DUBAIL**, receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et accepte ce document.

- **Affectation du résultat :** Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice **2015**, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Délibération
n° 2016/17

• un excédent de fonctionnement de	113 654,11
• un excédent reporté 2014 de	387 892,19
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	501 546,30
• un excédent d'investissement de	679 298,06
• un déficit reporté 2014 de	339 800,33
• un déficit des restes à réaliser de	214 116,75
soit un excédent de financement de	125 380,98

Le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2015** de la manière suivante au budget primitif 2016 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent	501 546,30
Affectation complémentaire en réserve au 1068 (<i>excédent de fonctionnement capitalisé</i>)	100 000,00
Résultat reporté en fonctionnement au 002 (<i>excédent de fonctionnement reporté</i>)	401 546,30
Résultat reporté en investissement au 001 (<i>excédent d'investissement reporté</i>)	339 497,73

.../...

.../...

A 18 h 42, arrivée de Monsieur Christophe **BOUCARD** qui s'excuse de son retard et qui remet à Monsieur le Maire, un pouvoir émanant de Madame Diane **DE BARROS**, absente à cette séance. Le nombre de votants passe donc de 17 à 19 (16 présents + 3 pouvoirs).

- **Taux d'imposition 2016** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des dépenses importantes engendrées par les travaux de la salle polyvalente « La Passerelle » et la baisse constante des dotations de l'Etat, il est souhaitable d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

Il propose au Conseil Municipal l'examen de 3 propositions envisageables avec un rappel des taux 2015 :

Délibération
n° 2016/18

- Taxe d'habitation **9,30 %**,
 - Taxe foncière (bâti) **13,20 %**,
 - Taxe foncière (non bâti) **61,65 %**.
- } pour un produit attendu 2016 si conservation de ces taux de 579 341,00 €

* Proposition n° 1 :

- Taxe d'habitation **9,80 %**,
 - Taxe foncière (bâti) **13,36 %**,
 - Taxe foncière (non bâti) **61,65 %**.
- } pour un produit attendu de 595 488,00 €

* Proposition n° 2 :

- Taxe d'habitation **9,56 %**,
 - Taxe foncière (bâti) **13,57 %**,
 - Taxe foncière (non bâti) **63,37 %**.
- } pour un produit attendu de 595 551,00 €

* Proposition n° 3 :

- Taxe d'habitation **9,61 %**,
 - Taxe foncière (bâti) **13,64 %**,
 - Taxe foncière (non bâti) **61,65 %**.
- } pour un produit attendu de 595 650,00 €

Après avoir pris connaissance de ces propositions, un débat s'engage entre les membres du Conseil Municipal qui décident de ne pas retenir la proposition n° 2 qui augmenterait le taux du foncier bâti alors que celui-ci supporte déjà un taux élevé.

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs**) procède à un vote à mainlevées et décide :

- proposition n° 1 → **13 voix**
- Proposition n° 3 → **2 voix**

1 conseiller décide de s'abstenir et **3** autres sont contre l'augmentation des taux.

En conséquence, la proposition n° 1 recueillant **13 voix pour 19 votants** est retenue, soit :

- Taxe d'habitation **9,80 %** au lieu de 9,30 % en 2015,
- Taxe foncière (bâti) **13,36 %** au lieu de 13,20 % en 2015,
- Taxe foncière (non bâti) **61,65 %** taux identique en 2015.

Modification statuts SDEER : Monsieur le Maire rappelle que les statuts du **Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural** de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'**arrêté préfectoral n° 06-393-DRCL-B2** du 27 janvier 2006.

.../...

.../...

Délibération
n° 2016/19

Lors de sa réunion du **10 avril 2015**, le Comité Syndical du **SDEER** a décidé de modifier les statuts du **SDEER** afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du **SDEER** et de cette modification qui consiste à amender les statuts du **SDEER** comme suit :

- Après le 2^e alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante :
« *Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.* »
- Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) :
« *c) Dans les conditions mentionnées à l'article L. 5212-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L. 2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.* »
- Renommer le c) de l'article 2, en d).

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**), après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du **Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural** de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 10 avril 2015.

Demande d'admission en non-valeur : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur d'un montant de **25,65 €**, concernant des tickets de cantine non réglés, adressée par la Trésorerie de **MARANS**.

Délibération
n° 2016/20

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**), après discussion, refuse cette admission en non-valeur. Les renseignements administratifs relatifs au recouvrement de cette créance ayant été communiqués au Trésor.

Trouver un nom de rue pour le lotissement de 12 lots à « Sérigny » : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan concernant la création d'un lotissement de 12 parcelles dans la rue des Versaines à « **Sérigny** ».

Délibération
n° 2016/21

Le lotisseur (**GPM**), en charge de cette opération, sollicite la commune pour nommer la voie créée à l'occasion de cette réalisation.

Des questions touchant à l'urbanisation sont ensuite évoquées à l'issue desquelles des noms de rues sont proposés sachant que ce lotissement sera une voie sans issue, donc une impasse.

.../...

.../...

2 noms sont soumis au vote :

- impasse du Levain,
- impasse du Levant.

Après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 11 pour – 8 contre**) décide d'appeler cette nouvelle voie : **impasse du Levant**.

Demande de location salle de « Sérigny » - création d'un tarif : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'une personne n'habitant pas la commune désirant louer la salle des fêtes de « Sérigny » un week-end par mois pendant 4 mois.

*Délibération
n° 2016/22*

Le Conseil Municipal s'interroge sur la nature de l'activité du demandeur qui souhaiterait organiser des ateliers de groupe, d'un maximum de 16 personnes.

Cette salle étant régulièrement occupée par une association et l'école de « Sérigny », des questions d'organisation se posent. Le Conseil Municipal s'interroge également sur la mise en location de ce bâtiment, qui est actuellement utilisé dans un but sportif et culturel.

Un débat est engagé.

Le Conseil Municipal décide de voter pour savoir qui souhaite louer cette salle : **16 votants + 3 pouvoirs – 7 pour – 6 contre – 6 abstentions**.

En conséquence, la salle des fêtes de « Sérigny » ne sera pas louée.

Devis trottoir rue de la Paix : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis pour la réfection des trottoirs compris entre la rue Saint Gilles et la boulangerie.

- proposition n° 1 **Atlanroute 2 867,44 € H.T. ou 3 440,93 € T.T.C.**
- Proposition n° 2 **SCOTPA 3 505,00 € H.T. ou 4 206,00 € T.T.C.**

L'entreprise **Atlanroute**, étant la moins disante, est retenue (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**).

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une enseigne de la grande distribution a demandé à s'implanter sur la commune à la pointe de Bel Air, il s'agit de l'enseigne **LIDL**. Le permis de construire devrait être déposé au plus tard fin avril et impacter une surface de 1 420 m². Cette opération représente un coût de 5 millions d'euros. Ce dossier sera soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). 2 problèmes se posent cependant : l'implantation, qui en raison de la RD 137, doit se situer à 35 m de l'axe de la chaussée et l'aménagement de la RD 20 qui devra être revu par le département afin d'accéder à ce magasin dans les meilleures conditions de sécurité.
- Monsieur le Maire fait également état du rachat du site **DUFOUR** par une autre enseigne commerciale.
Il évoque la situation de Bel Air qui est situé sur l'axe le plus passager du département, à savoir 12 000 véhicules par jour en moyenne.
Monsieur le Maire informe les élus qu'il organisera une réunion le **lundi 25 avril 2016** à 19 h 00 pour réunir les acteurs économiques communaux (artisans, commerçants) afin de leur présenter les projets.

.../...

.../...

- Le permis de construire de la maison socio-culturelle a été déposé et nécessite 5 mois d'instruction.
- Madame Karine **DUPRAZ** expose au Conseil Municipal la situation scolaire de la prochaine rentrée : une fermeture de classe à l'école maternelle, une fermeture de classe à l'école primaire de « **Sérigny** », une ouverture à l'école élémentaire d'**ANDILLY**.
- Les tickets pour le concert « **The Buzz** » seront prochainement mis en vente.
- Monsieur le Maire annonce que le département a décidé d'octroyer une subvention de **4 867,80 €** à la commune d'**ANDILLY** pour l'aménagement de la rampe pour les personnes à mobilité réduite au bâtiment de La Poste.
- Monsieur Alain **BELLOUARD** annonce que le nouveau site internet sera bientôt opérationnel.
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** informe que le tapis de roulement, rue de la Paix sera réalisé semaine 14 (de la rue du Port jusque devant La Poste).
Le réseau pluvial a été inspecté. Certains tronçons seront à refaire mais ne se situent pas dans la partie de la rue qui va être rénovée.
Les panneaux en amont d'**ANDILLY**, réalisés par le département, seront corrigés quant à la date d'achèvement des travaux de voirie sur **ANDILLY** qui indiquent le 16 mai au lieu du **16 avril 2016**.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** fait le point sur l'avancement des travaux à la salle polyvalente. Suite à l'isolation du toit au goudron, le mur a été sali alors qu'il devait rester en béton brut. Aucune solution n'a été trouvée pour l'instant afin de réparer cette négligence.
La grue sera bientôt démontée.
- Madame Florence **CHEVILLON** informe le Conseil Municipal que le CCAS a décidé de soutenir le chantier d'insertion de la briqueterie en ouvrant, à partir du **14 avril 2016** dans le local pétanque, tous les jeudis à partir de 17 h, un point relais pour la vente de légumes, préalablement commandés.
Une fête, « Festitout », organisée par les Pictons aura lieu le **3 juillet 2016** sous forme d'un pique-nique qui pourrait se tenir aux Ecluses d'**ANDILLY**.
- Madame Elodie **CAILLAUD** regrette que le nombre d'inscrits à la boum du **7 avril 2016** soit si faible malgré une communication abondante. Elle déplore le peu d'enthousiasme des jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas de questions, Monsieur le Maire donne la parole au public.

- Une personne demande si l'implantation du magasin **LIDL** va générer des embauches. Mis à part quelques mutations, il y aura création d'emplois.
- Madame Chantal **LE GARREC** évoque le problème du stationnement en bas de la rue des Groies. Ce qui est très dangereux. Dès la réalisation du parking de la salle centrale, les gens seront incités à y stationner. Une zone bleue pourrait être instaurée sur ce parking afin d'éviter des voitures tampons et permettre aux riverains de pouvoir stationner le soir.

7 délibérations ont été prises (du n° 2016/16 au n° 2016/22) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 34.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale	
Florence CHEVILLON	Adjointe	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	